

Définition des déchets à collecter

Il s'agit de déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en compte par le service de ramassage des ordures ménagères car ils nécessitent un mode de gestion particulier (un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture). Dans la limite d'1m³ environ.

Plus précisément, sont considérés comme encombrants ménagers :

- Les gros électroménagers (lave linge, réfrigérateur, congélateur, gazinière, cuisinière,...)
- Le mobilier (tables, canapés, sommiers, matelats, chaises, armoires,...)
- Les vélos
- Portes, fenêtres
- Liste non exhaustive.

Ne sont pas compris les déchets encombrants produits par des non ménages.

En sont exclus :

- Le verre
- Bidons
- Petit outillage
- Les pneus
- Les gravats provenant de travaux particuliers et publics
- Les déchets présentant, par leur nature, un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de la collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collectes ou de traitements spécifiques (amiante, huile de vidange, bouteilles de gaz, batteries, peintures,...)
- Les débarras de caves ou greniers
- Les souches, branchage
- Le matériel agricole, pièces automobiles
- Liste non exhaustive